

Conseil communal du 4 février 2019

Amendement au point 23 - avis sur le projet de Schéma de développement territorial

> Dans les attendus ajouter avant le dernier point :

ATTENDU que les communes sont des acteurs de premier plan dans la mise en oeuvre du SDT tout comme des enjeux climatiques, que leurs moyens sont néanmoins limités,

ATTENDU que Saint-Nicolas est la commune la plus densément peuplée de Wallonie, qu'elle s'implique déjà sur volonté exprimée dans le SDT de rénovation urbaine et l'implantation et/ou la réfection de nouveaux logements dans des territoires densément bâtis pour lutter contre la périurbanisation, qu'elle abrite des sites à réhabiliter dont notamment : le CHC (site de Montegnée, très prochainement), de Branche Planchard, Chimeuse, la rue Saint-Nicolas, le quartier Vinâve à Tilleur, le quartier de la gare de Tilleur... qu'elle abrite une réserve naturelle et plusieurs terrils,

CONSIDERANT la situation budgétaire communale et la tutelle du centre régional d'aide aux communes limitant sa capacité d'investissement extraordinaire,

CONSIDERANT le fait que la commune ne dispose pas de Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité

> Modifier la phrase : "Prend acte des dites doléances et transmet son avis au SPW" par "Prend acte des dites doléances et les transmet au SPW ; demande également au gouvernement de prendre en compte :

1. la demande que les communes disposent des indicateurs de mise en oeuvre concernant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement de la mobilité douce, de « stop béton »... Ces objectifs doivent également s'accompagner de financement et d'outils pour permettre leur mise en oeuvre.
2. la demande d'incitants nouveaux pour la rénovation urbaine et l'implantation et/ou la réfection de nouveaux logements dans des territoires déjà densément bâtis, afin de lutter contre l'extension périurbaine.
3. que notre commune souhaite que le SDT soit également référence pour les projets dès qu'ils atteignent une superficie de 2ha.
4. que nous souhaitons, sur les liaisons écologiques également soumises à enquête publique, que les communes tenues d'adopter elles-mêmes leur propre réseau écologique, soient encouragées par des incitants.
5. que dans la perspective de réaliser le réseau écologique wallon, il y a lieu d'intégrer à l'échelle régionale les terrils et friches industrielles du sillon sambro-mosan.

6. *qu'il serait judicieux que le SDT intègre une grille d'analyse de ses modes d'action fondée autour des enjeux climatiques et de biodiversité, tout comme les questions d'impact de santé publique*
7. *que le SDT mette à disposition des communes des moyens financiers pour réaliser des objectifs de développement de la nature sur leur territoire.*
8. *que, de manière plus générale, le SDT encourage un modèle agricole durable.*

> Ajouter ensuite :

“Charge le collège communal d'allouer du personnel dédié pour rechercher des subsides européens ou régionaux et dynamiser la rénovation urbaine de Saint-Nicolas, notamment les sites du CHC (Montegnée), de Branche Planchard, la rue de Saint-Nicolas, les quartiers Vinâve et de la Gare à Tilleur, la dépollution et la réaffectation des sites industriels de Chimeuse...”

> Ajouter enfin :

“Charge le Collège de mettre en place, dans la perspective de la mise en oeuvre du SDT et son appropriation par les citoyens, une commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité.”